

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SEPTIÈME ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE** de l'union Internationale pour la Conservation de la Nature
et de ses Ressources. CRACOVIE, 24 **JUIN 1960**

Déclaration.

La Septième Assemblée Générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources accueillerait avec une profonde satisfaction la présentation devant l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une résolution en faveur des principes de la conservation de la nature et de leur application pratique dans les domaines économique et social.